



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving - PWGSC

Voir dans le document/

See herein

NA

Québec

NA

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

TPSGC/PWGSC  
601-1550, Avenue d'Estimauville  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

<b>Title - Sujet</b> Camion chasse-neige aérop. Kuujjuaq	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> T3033-2024B9/C	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> T3033-2024B9	<b>Date</b> 2020-05-06
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$QCN-040-17911	
<b>File No. - N° de dossier</b> QCN-9-42137 (040)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-05-27</b>	<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Beaupré, Patrick	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> qcn040
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (418) 572-5246 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (418) 648-2209
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## MODIFICATION 001 DE L'INVITATION

**VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LA DATE DE FERMETURE DE L'INVITATION EST  
REPORTÉE AU 27 MAI 2020 À 14:00 HAE.**

**Veillez prendre connaissance des changements suivants à la présente invitation.**

### Changement 1

#### **SUPPRIMER**

##### **4.1.2 Évaluation financière**

3. Les soumissionnaires doivent proposer des prix rendu droits acquittés (DDP) Kuujuuag selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial. Les soumissions seront évaluées sur une base DDP.

#### **INSÉRER**

##### **4.1.2 Évaluation financière**

3. Les soumissionnaires doivent proposer des prix rendu droits acquittés (DDP) Dorval selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial. Les soumissions seront évaluées sur une base DDP.

### Changement 2

#### **SUPPRIMER**

##### **6.4.1 Période du contrat**

La période du contrat est à partir de la date d'octroi du contrat jusqu'à 6 mois plus tard.

#### **INSÉRER**

##### **6.4.1 Période du contrat**

La période du contrat est à partir de la date d'octroi du contrat jusqu'à 12 mois plus tard.

### Changement 3

#### **SUPPRIMER**

##### **6.4.2 Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 30 septembre 2020.

#### **INSÉRER**

##### **6.4.2 Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 19 mars 2021.

#### **Changement 4**

##### **SUPPRIMER**

###### **6.6.1 Base de paiement – prix ferme**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe « B », selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

##### **INSÉRER**

###### **6.6.1 Base de paiement – prix de lot fermes**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix de lot fermes précisés dans l'annexe « B », selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

#### **Changement 5**

##### **REEMPLACER L'ARTICLE 6.6.2 PAR LE SUIVANT :**

###### **6.6.2 Modalités de paiement**

###### **6.6.2.1 Paiements d'étape – non-assujetti à une retenue**

Le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au calendrier des étapes détaillé dans le contrat et les dispositions de paiement du contrat si :

- a. une demande de paiement exacte et complète en utilisant le formulaire [PWGSC-TPSGC 1111](#), Demande de paiement progressif, et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
- b. toutes les attestations demandées sur le formulaire [PWGSC-TPSGC 1111](#) ont été signées par les représentants autorisés;
- c. tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout bien livrable exigé ont été complétés et acceptés par le Canada.

###### **6.6.2.2 Calendrier des étapes**

Le calendrier des étapes selon lequel les paiements seront faits en vertu du contrat est comme suit :

Étape	Livrable	Montant ferme	Date prévue
1	Livraison du camion chasse-neige (Dorval)	90% du prix total	À l'acceptation de l'équipement à Dorval (Mars 2021)
2	Mise en service et formation (Kuujuuaq)	10% du prix total (solde)	Suite à la mise en service et formation (Automne 2021)

## **Changement 6**

### **REEMPLACER L'ARTICLE 6.8 PAR LE SUIVANT :**

#### **6.8 Instructions relatives à la facturation – Demande de paiement progressif**

1. L'entrepreneur doit soumettre une demande de paiement en utilisant le formulaire PWGSC/TPSGC 1111 (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/1111.pdf>), Demande de paiement progressif.

Chaque demande doit présenter :

- (a) toute l'information exigée sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111;
- (b) toute information pertinente détaillée à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales;
- (c) la description et la valeur de l'étape réclamée selon la description au contrat.

Chaque demande doit être appuyée par :

- (a) une copie de la lettre ou du message électronique provenant du responsable technique qui atteste que tous les livrables associés à la demande sont acceptés;
2. Les taxes applicables doivent être calculées pour le montant total de chaque demande.
  3. L'entrepreneur doit préparer et certifier un original et deux (2) copies de la demande sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111, et les envoyer à l'adresse suivante pour attestation:

Commis aux approvisionnements et au soutien  
Services Publics et Approvisionnement Canada  
601-1550 Avenue D'Estimauville, Québec, QC, G1J 0C7

Pour information supplémentaires : [QueReclamation.QueClaim@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:QueReclamation.QueClaim@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

## **Changement 7**

À l'annexe « A », Section A. Spécifications générales :

### **SUPPRIMER**

#### **8. Mise en service et formation**

[...] La mise en service et la formation devront être effectuées au moment où l'équipement sera livré sur le site aéroportuaire de Kuujuaq, soit à l'automne 2020. [...]

### **INSÉRER**

#### **8. Mise en service et formation**

[...] La mise en service et la formation devront être effectuées au moment où l'équipement sera livré sur le site aéroportuaire de Kuujuaq, soit à l'automne 2021. [...]

### **Changement 8**

**À l'annexe « A », Section A. Spécifications générales :**

**REEMPLACER L'ARTICLE 12 PAR LE SUIVANT :**

#### **12. Livraison**

La livraison doit être faite à l'adresse suivante :

Transports Canada  
700, Place Leigh-Capreol  
Dorval (QC) H4Y 1G7

Les camions de livraison doivent être munis d'un dispositif permettant d'effectuer le déchargement dans les endroits dépourvus d'installation de déchargement hydraulique, fixe ou autre.

L'équipement devra être emballé de manière à ce qu'il puisse être livré à un port au Québec et ensuite être transporté par bateau.

### **Changement 9**

**Remplacer la section « B » - Spécifications techniques de l'annexe « A » - Besoin par la version modifiée jointe à ce document. Des changements ont été apportés aux sous-sections « l » et « r »; la numérotation a ainsi été modifiée.**

### **Changement 10**

**Remplacer l'annexe « B » - Base de paiement par la version modifiée jointe à ce document.**

### **Changement 11**

**Remplacer l'annexe « C » - Critères techniques obligatoires par la version modifiée jointe à ce document.**

---

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.**

---

## **B. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES modif. 001**

Transports Canada requiert la fourniture et la livraison d'un camion chasse-neige qui sera utilisé en milieu aéroportuaire. Il doit s'agir d'un produit couramment offert dans le commerce, donc constitué d'équipement standard ne nécessitant aucun travail supplémentaire de recherche et de développement. Les spécifications techniques suivantes doivent être minimalement rencontrées par l'équipement:

### **a. Châssis**

1. Le poids nominal brut du véhicule minimum doit être de 20 909 kg (46 000 lb) ou le plus proche.
2. Acier droit à haute résistance, acier C, renforcement double du châssis.
3. Limite d'élasticité du châssis en acier de 110 000 psi.

### **b. Moteur diesel**

4. Moteur diesel en ligne turbo à six cylindres, quatre temps à refroidissement liquide.
5. Le moteur diesel doit être, au minimum, conforme à la norme EPA TIER III des normes finales TIER IV et être entièrement équipé des accessoires de fonctionnement nécessaires.
6. La puissance minimale de sortie doit être de 276 kW au régime moteur maximal recommandé par le fabricant, conformément à la norme SAEJ1995.
7. Le moteur doit présenter un déplacement total minimal de 12,8 litres.
8. Les capteurs et les moteurs de contrôle électronique du moteur doivent être entièrement étanches à l'humidité et à la poussière.
9. Le type de connecteurs et les fils électriques sous gaine tressée doivent assurer que les connexions électriques résistent à la corrosion et à l'usure prématurée.
10. Filtre à air très résistant avec indicateur de restriction sur tableau de bord.
11. Filtre à huile de type à visser à circulation complète.
12. Protection antigel de -45° Celsius.
13. Chauffe-moteur de 120 volts / 1250 watts.

### **c. Transmission**

14. Transmission automatique à six vitesses Allison RDS série 4500 ou équivalent, 6 vitesses avant/une vitesse en marche arrière.
15. La transmission doit être entièrement compatible avec le moteur diesel.
16. La sélection des vitesses s'effectue au moyen d'un bouton poussoir situé sur le tableau de bord; Le sélecteur doit être illuminé.
17. La transmission doit automatiquement enclencher les vitesses après la première. L'utilisateur doit être en mesure de sélectionner la vitesse la plus élevée à laquelle la transmission changera automatiquement de vitesse.
18. La transmission doit être équipée d'une prise de force.
19. Le système d'entraînement doit correspondre au rapport différentiel conformément à l'utilisation de cette transmission et également à l'utilisation prévue du camion.
20. La transmission doit être remplie avec un lubrifiant synthétique conformément aux spécifications du fabricant.
21. La transmission doit être équipée d'une fonction de passage automatique au point mort qui immobilise l'appareil lors de l'application du frein de stationnement.
22. La transmission doit être équipée d'un système de refroidissement à huile et d'un indicateur de température sur le tableau de bord.

### **d. Boîte de transfert**

23. Le camion doit être équipé d'une boîte de transfert sans démultiplicateur, entièrement compatible avec le moteur et la transmission.
24. Commutateur 4X4 installé sur le tableau de bord et voyant avertisseur de position.

### **e. Essieu avant et essieu arrière/suspension**

25. L'essieu avant doit avoir une capacité minimale de 9 980 kg (22 000 lb).
26. L'essieu arrière doit avoir une capacité minimale de 10 400 kg (23 000 lb).
27. Le rapport d'essieu à fournir doit permettre une vitesse sur route d'environ 80 km/h.

28. Fournir un différentiel arrière de verrouillage de traction servocommandé par le conducteur, essieu avant-arrière et essieu arrière-arrière avec commutateur et voyant avertisseur au tableau de bord.
29. Les ressorts avant et arrière doivent être de type progressif robuste.
30. Essieu avant, amortisseurs de grande capacité.
31. Suspension arrière à l'air et à ressort auxiliaire.

**f. Direction**

32. Le véhicule doit être équipé de deux (2) boîtiers de direction : un boîtier de direction principal et un boîtier de direction asservi.
33. Colonne de direction inclinable.

**g. Freins**

34. Système double de frein à air comprimé.
35. Compresseur d'air avec un débit minimal de 6,2 litres par seconde.
36. Large bande de freinage pour service intense.
37. Frein de stationnement à ressort hydraulique avec enclenchement et déblocage pneumatique automatique.
38. Freins avant minimum 16,5 x 6 « S cam » avec ajusteurs automatiques à jeu libre.
39. Freins arrière minimum 16,5 x 7 « S cam » avec ajusteurs automatiques à jeu libre.
40. Tôles de protection de frein de roue avant et arrière.
41. Dessiccateur d'air avec élément chauffant Bendix AD-9 ou équivalent.
42. Drains manuels avec cordon extensible.
43. Manomètre à air sur tableau de bord avec avertisseur lumineux et sonore de basse pression.

**h. Réservoir de carburant**

44. La capacité doit être minimalement de 220 litres. Une disposition du côté gauche est exigée.

**i. Roues et pneus**

45. La dimension des roues avant et arrière doit être de 13 X 22,5.
46. Les roues doivent être conformes au ratio établi par le manufacturier pour les charges et les conditions d'exploitation.
47. Les pneus doivent être sans chambre à air, à carcasse radiale et ceinturés d'acier, route et hors route.
48. Les pneus avant et arrière doivent être de marque Goodyear G178SS 445 / 65R22.5 ou l'équivalent. La capacité doit être compatible avec les essieux indiqués.
49. Fournir deux (2) pneus de rechange montés sur roues, un pour l'essieu avant et un pour l'essieu arrière.

**j. Électricité, cabine et instruments**

50. Alternateur de 160 ampères, 12 volts.
51. Quatre (4) batteries DELCO 1150 ou l'équivalent avec un ampérage au démarrage à froid d'au moins 3600 ampères.
52. Démarreur de grande capacité de 12 volts.
53. Avertisseur de recul d'au moins 97 dB (conforme au niveau de son de type « C » de SAE J-994).
54. Interrupteur principal dans la cabine.
55. Manomètre à pression d'huile sur tableau de bord avec avertisseur sonore de basse pression.
56. Indicateur de température du liquide de refroidissement du moteur sur tableau de bord avec avertisseur sonore de température élevée.
57. Chauffe-vent/dégivreur de grande capacité avec deux (2) ventilateurs supplémentaires à deux (2) vitesses installés afin d'aider au dégivrage et au désenneigement des fenêtres de la cabine.
58. Essuie-glace à deux (2) vitesses avec fonction de nettoyage et balayage intermittent.
59. Phares au DEL montés dans le châssis, feux de recul.
60. Feux de jour.
61. Cinq (5) feux de gabarit montés sur le toit.
62. Doubles rétroviseurs West Coast, acier inoxydable, à chauffage interne. Surface minimale de 178 mm X 406 mm.
63. Miroirs convexes auxiliaires d'au moins 203 mm de diamètre installés sous les miroirs principaux, à chauffage interne.

64. Groupement d'instruments qui comporte un manomètre d'huile, un indicateur de température de l'eau de refroidissement, un manomètre avec vibreur de basse pression d'air, un voltmètre, un indicateur de quantité de carburant, un indicateur de vitesse, un tachymètre avec horomètre.
65. Fenêtre électrique du côté du passager pouvant être commandée du siège du conducteur et du siège du passager.
66. Avertisseurs pneumatiques doubles.
67. Capot en fibre de verre incliné vers l'avant pour améliorer la visibilité.
68. Poignées montoirs extérieures (en chrome) permettant d'entrer facilement dans la cabine.
69. Doubles pare-soleil matelassés.
70. Ceinture abdominale et diagonale avec attelage en trois points.
71. Fenêtre de visibilité abaissée dans la portière droite.
72. Siège du conducteur à suspension pneumatique intégrale avec dossier surélevé, support lombaire et accoudoirs, recouvert de vinyle.
73. Siège du passager avec dossier surélevé et recouvert de vinyle.
74. Cabine entièrement isolée avec panneaux de porte, revêtement de sol et mur arrière en vinyle.
75. Revêtement de sol intégral en caoutchouc noir.
76. La cabine du chasse-neige doit être munie d'un capteur de température ambiante avec afficheur ou manomètre installé dans la cabine.

**k. Benne de déchargement**

77. Benne de déchargement chauffée en acier très résistant et plancher de 6,35 mm d'épaisseur. Dimensions intérieures de 3658 mm X 2286 mm (12 pi X 7,5 pi).
78. Parois latérales de 914 mm (30 po) de haut, acier d'épaisseur 10.
79. Pare-pierres de 6,35 mm (¼ po) d'épais et de 330 mm (13 po).
80. Le cylindre hydraulique installé à l'avant sera télescopique, trois sections traitées contre la corrosion. La capacité de levage de la benne de déchargement sera de deux fois son poids maximal. Le cylindre inclinera la benne de 45 degrés minimum.
81. La benne de déchargement sera équipée d'une barre de verrouillage qui soutiendra solidement la benne lors de l'entretien du cylindre.
82. Les contrôles du cylindre de la benne de déchargement doivent être installés dans la cabine et être faciles d'accès pour le conducteur.
83. La benne de déchargement doit être munie d'une échelle conformément à la norme SAE J185.
84. Feux d'avertissement de benne de déchargement, montés sur les montants de porte, ambres, quad flash, DEL ovale.
85. Feux DEL auxiliaires de marche arrière, en applique sur les montants de la benne, activés simultanément avec les feux de reculs montés sur le châssis.
86. Phares de travail au DEL montés à l'arrière de la benne afin d'améliorer la visibilité de l'unité remorquée et munis d'un interrupteur séparé installé dans la cabine.
87. Bavettes garde-boue anti-projection.
88. Antirefouleur permettant de choisir de réchauffer la benne de déchargement ou d'évacuer directement les gaz d'échappement.
89. Feux d'avertissement stroboscopiques DEL à barre plate (ambre) montés sur le pare-pierres.
90. La benne doit être munie d'un hayon comportant 2 taquets de verrouillage ainsi que des chaînes de réglages d'ouverture. Le vérin basculant la benne doit être télescopique et traité contre la corrosion, muni d'une toile rétractable électriquement à partir de la cabine, d'une échelle pour accéder à l'intérieur de la boîte et un protège-cabine.
91. Chaîne d'épanduse.
92. Les parois latérales doivent comprendre des cases pouvant contenir des panneaux de bois latéraux de 2 po d'épais.

**l. Chasse-neige réversible et ailes de côté**

93. **Fournir et installer un chasse-neige réversible de 144 pouces de long par 54 pouces de haut ayant un angle d'inclinaison d'au moins 30 degrés, à gauche et à droite et muni d'un système de relevage intégré dans la gratte (Par exemple, un système de relevage utilisant un cylindre 4" x 12" avec un système de chaîne pour lever la gratte peut être acceptable).**
94. **Fournir et installer un déflecteur en caoutchouc renforcé de nylon d'une largeur minimum de 12 pouces, boulonné dans le haut.**
95. Fournir et installer un dispositif d'accouplement rapide pour le chasse-neige réversible, avec dispositif d'inclinaison intégré. La partie femelle du harnais doit se détacher complètement avec le chasse-neige, ne laissant aucun hydraulique, mais seulement la partie fixe mâle au véhicule.

96. **Le chasse-neige réversible doit être équipé d'une lame en acier, munie de carbure incorporée au versoir inclinable de gauche à droite avec 3 couteaux à carbure et avoir un minimum de deux (2) sabots au carbure ajustables.**
97. **Fournir et installer des tiges de couleur vive de chaque côté du chasse-neige.**
98. Raccords rapides du système hydraulique afin de permettre le retrait de l'unité.
99. Contrôles manuels dans la cabine et facilement accessibles pour le conducteur. Le contrôle du chasse-neige et du harnais peut aussi être un Joystick 100% proportionnel installé dans une console centrale avec tous les interrupteurs pour les accessoires installés sur le véhicule.
100. **Fournir et installer deux (2) ailes de côté (côté chauffeur et côté passager) de 144 pouces de longueur (entrée de la gratte 28 pouces de hauteur et sortie 38 pouces) avec lame en acier, munie de carbure incorporée au versoir. La lame devra avoir un minimum de 2 pouces d'usure continue et avoir un minimum de deux (2) sabots au carbure ajustables pour chaque aile.**
101. **Fournir et installer des tiges de couleur vive à l'extrémité des deux lames.**
102. **Fournir et installer des phares auxiliaires positionnés sur le camion (phares hors-route 150 watts chacun).**
103. **Fournir et installer un phare stroboscopique de type « Target-Tech phase II Heavy Duty » ou équivalent.**
104. **Fournir et installer des lumières LED, actionnées avec un interrupteur indépendant, de chaque côté pour éclairer les ailes.**
105. **Fournir et installer une barre de lumières LED sur le toit actionnée avec un interrupteur indépendant.**

**m. Système hydraulique**

106. Valve de contrôle sectionnelle à 5 sections installée à l'extérieur de la cabine et activée par des leviers et des câbles scellés à l'intérieur de la cabine. La valve de contrôle peut aussi être de type hydraulique/pneumatique. Tous les raccords et boyaux adéquats doivent être fournis.
107. L'huile hydraulique doit être conforme à la norme CGSB-3-GP-36M. Les boyaux hydrauliques doivent respecter la norme S.A.E. Ils doivent conserver leur souplesse et leur élasticité à des températures de -40° C.

**n. Prise de force**

108. La prise de force doit être compatible avec la transmission du camion porteur. Pompe hydraulique directement couplée (référence « MUNCIE » série EH) ou l'équivalent.
109. Installation complète et connexion opérationnelle y compris la programmation de transmission.
110. La prise de force doit être activée à l'air et contrôlable de l'intérieur de la cabine.
111. La pompe hydraulique doit être à débit fixe à deux étages. Le débit de chaque section doit être suffisant pour assurer une vitesse de propagation de 700 kg/km à une vitesse de 40 km/h sans entraver les autres fonctions.

**o. Réservoir hydraulique**

112. Capacité minimale de 75 litres.
113. Doit être muni d'une cloison intérieure afin de séparer le retour de la section.
114. Doit être muni d'un filtre de retour d'une capacité de filtration de 10 microns. Le filtre doit être de type filtre à cartouche jetable et situé sur le dessus de réservoir.
115. Le réservoir doit être équipé d'un bouchon de vidange et d'un clapet à bille sur conduite d'aspiration.

**p. Raccords et boyaux hydrauliques**

116. Doit être conforme à la norme SAE J 517 (boyaux) et à la norme SAE J 516 (raccords).
117. Les deux extrémités des boyaux doivent être montées avec une bride rotative à chaque extrémité.
118. Les boyaux doivent être conformes aux normes SAE indiquées ci-dessous :
  - a. Norme SAE 100R4 – tuyau d'aspiration;
  - b. Norme SAE 100R2A – tuyaux haute pression;
  - c. Tuyaux de retour : norme SAE 100R5 ou 100R2A.
119. Les tuyaux doivent être adéquatement soutenus et assurer une protection contre l'abrasion au point de contact avec les divers éléments du châssis ou de la carrosserie en moyen de brides en acier galvanisé recouvertes de caoutchouc et fixées au châssis et aux espaces selon le diamètre du tuyau :
  - a. Tuyaux jusqu'à 9,5 mm à chaque 900 mm maximum;
  - b. Tuyau – tubulure variant de 13 à 25 mm tubing; à chaque 1500 mm maximum;
  - c. Tuyaux 32 mm et enveloppe; à chaque 2000 mm maximum.

120. L'huile hydraulique doit être conforme à la norme CGSB-3/GP 36M. Les tuyaux hydrauliques doivent être conformes aux normes SAE. Ils doivent conserver leur souplesse et leur élasticité à des températures de -40° Celsius.

**q. Autres accessoires**

121. Installer un émetteur-récepteur mobile VHF certifié pour l'aviation et muni d'une antenne extérieure fonctionnant sur la fréquence 122.2 MHz, modèle IC-A110 fabriqué par Icom ou un équivalent.
122. Un (1) extincteur à poudre chimique de 2,27 kg (5,0 lb) contenant de la poudre à usage divers approuvée par le Laboratoire des assureurs du Canada pour les incendies de classe ABC. L'extincteur doit être à cartouche de gaz propulseur (nitrogène) et filetage à gauche. L'extincteur doit être muni d'un tuyau et d'une buse de décharge afin de permettre la pulvérisation intermittente. L'extincteur doit être monté sur une patte de fixation placée à portée de main du conducteur de manière à ne pas entraver le contrôle du transporteur.
123. Le véhicule doit être muni d'un crochet de remorquage pneumatique PH410 de marque Holland, ou un équivalent.
124. Le véhicule doit être muni d'un système complet de caméra de recul.
125. Fournir et installer les raccords complets de remorquage, incluant les raccords électriques et pneumatiques montés à l'extrémité arrière du cadre, y compris la soupape de protection du circuit pneumatique du véhicule porteur et prise à sept broches.
126. Les équipements doivent être de couleur orange. Une peinture à base d'uréthane Dupont no 3216 doit être utilisée.

**r. Articles supplémentaires devant être livrés avec le camion**

127. Un baril de 205 litres d'huile à moteur adaptée et recommandée pour le moteur du véhicule.
128. Un baril de 205 litres d'huile hydraulique adaptée et recommandée pour le système hydraulique du véhicule.
129. Quatre (4) batteries sèches adaptées au véhicule.
130. Cinq (5) nécessaires d'entretien (y compris les filtres hydraulique, à huile, à air et à carburant).
131. Une courroie de rechange de chaque type.
132. Un alternateur.
133. Deux (2) ensembles de balais d'essuie-glace de rechange.
134. Vingt (20) contenants de 9,46 litres de fluide d'échappement diesel (FED).
135. **Fournir deux (2) ensembles de couteaux de rechange et de sabots avec boulons pour la gratte avant de 144 pouces.**
136. **Fournir quatre (4) ensembles de couteaux de rechange et de sabots pour les ailes de côté de 144 pouces.**

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
T3033-2024B9/C  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
T3033-2024B9

N° de la modif - Amd. No.  
001  
File No. - N° du dossier  
QCN-9-42137

Id de l'acheteur - Buyer ID  
qcn040  
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

---

**ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT modif. 001**

ITEM	DESCRIPTION	PRIX DE LOT FERME
1	Camion chasse-neige et articles supplémentaires, tel que décrit à l'annexe A	\$
2	Mise en service et formation	\$
3	Manuels, documents et certificats	\$
4	Préparation, livraison à <b>Dorval</b> , manutention et tous autres frais	\$
TOTAL (CAD) (excluant les taxes applicables)		\$

---

**ANNEXE « C » - CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES modif. 001**

Le soumissionnaire doit clairement démontrer chaque critère technique obligatoire dans les documents/brochures techniques soumis. Il devrait indiquer dans le tableau de l'annexe « C » sur quelle page ou document cette information se retrouve et il devrait la mettre en valeur dans les documents/brochures techniques.

<b>Critères techniques obligatoires</b>	<b>Référence</b>
Le poids nominal brut du véhicule minimum doit être de 20 909 kg (46 000 lb) ou le plus proche.	
Protection antigel de -45 Celsius.	
L'essieu avant doit avoir une capacité minimale de 9980 kg (22 000 lb).	
Châssis en acier droit à haute résistance, acier C, renforcement double du châssis.	
Le véhicule doit être équipé de deux (2) boîtiers de direction : un boîtier de direction principal et un boîtier de direction asservi.	
La capacité du réservoir à carburant doit être minimalement de 220 litres. Une disposition du côté gauche est exigée.	
Le moteur diesel doit être, au minimum, conforme à la norme EPA TIER III des normes finales TIER IV	
Transmission automatique à six vitesses Allison RDS série 4500 ou équivalent, 6 vitesses avant/une vitesse en marche arrière	
Benne de déchargement chauffée en acier très résistant et plancher de 6,35 mm d'épaisseur. Dimensions intérieures de 3658 mm X 2286 mm (12 pi X 7,5 pi).	
<b><u>Chasse-neige réversible de 144 pouces de long par 54 pouces de haut</u></b>	